

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3201)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, nous souhaitons marquer notre opposition avec la démarche du gouvernement qui a irrigué l'ensemble des décisions qu'il a pris lors de cette crise pandémique. Au lieu de faire contribuer chacun en fonction de ses capacités et d'aider les personnes en fonction de leurs besoins, il décide de faire reposer sur l'ensemble de la population le poids de la dette générée par la crise. Ainsi, il pose 136 milliards d'euros de déficit à la charge de la sécurité sociale. Pour financer un déficit de cette ampleur, ce sont des décennies de cotisations sociales qu'il faudra consacrer. Qu'il faudra sacrifier à cela plutôt qu'à refonder un système de sécurité sociale plus juste.

Cette méthode, consistant à affamer la sécurité sociale, est en contradiction avec la déclaration de politique générale du gouvernement. Cela pourra venir justifier un nouveau cycle de politiques austéritaires, justifiées par la dette de la sécurité sociale que le gouvernement crée de toutes pièces avec ce projet de loi. Nous nous y opposons fermement.